

RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division  
des examens  
et concours  
DEC

Dossier suivi par  
Martine TREUILLIER

Téléphone  
02 23 06 79 24

Mél.  
ce.dec2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain  
CS 24209  
35042 Rennes cedex

Site internet  
www.ac-rennes.fr

Le recteur

à

L'attention des candidats individuels ou inscrits à un centre  
de formation à distance

BTS Electrotechnique

Rennes, le jeudi 21 mars 2019

Objet : BTS « Electrotechnique » - Session 2019

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur spécialité « Electrotechnique »  
session 2019.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- ◆ le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.  
**Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.**

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement à l'épreuve E1  
«Culture générale et Expression» et à l'épreuve E5 «Epreuve Professionnelle de  
Synthèse».

### **1/ Informations générales :**

- Les candidats devront utiliser un stylo à encre de couleur foncée (bleue ou noire).

### **2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et expression » :**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de « Culture générale et expression », vous trouverez au  
Bulletin Officiel n° 10 du 8 mars 2018, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère  
de l'Education Nationale, les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2018-  
2019 (<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.htm>) :

- Thème n° 1 : « Corps naturel, corps artificiel ».
- Thème n° 2 : « Seuls avec tous ».

### **3/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« Langue vivante étrangère : anglais »**

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère a été modifiée. Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie : Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie : Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Les candidats qui présentent l'épreuve dans le cadre des épreuves ponctuelles vont être convoqués le lundi 29 avril ou le mardi 30 avril 2019.

### **4/ Pour les candidats inscrits à l'épreuve E5 « Projet Technique Industriel » (y compris pour les candidats redoublants) :**

- Un dossier décrivant complètement un système électrotechnique disponible dans l'établissement, utilisé notamment pour l'enseignement d'essais de système, est remis au candidat un mois avant la date de l'épreuve.
- Retrait du dossier au titre de l'épreuve E5 : tout candidat inscrit doit le retirer le **mardi 14 mai 2019**, dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Finistère et des Côtes d'Armor	Lycée Vauban Rue de Kérichen 29225 BREST Cedex 2
Candidats du d'Ille et Vilaine et Morbihan	Lycée Joliot Curie 144 Bd de Vitré 35703 RENNES Cedex 7

Tout candidat individuel inscrit à l'épreuve E5.1 doit retirer un dossier support auprès du DDFPT du centre d'épreuves au plus tard **le mardi 14 mai 2019** (le nom du centre est précisé sur la convocation). Le candidat est invité à contacter le centre d'épreuve quelques jours avant cette date. Le candidat devra se munir d'une clé USB pour retirer le dossier. Une note explicative sur le déroulement de l'épreuve sera jointe au dossier.

### **5/ Pour les candidats inscrits à l'épreuve E61 « Organisation de chantier » (y compris pour les candidats redoublants) :**

- Un dossier décrivant complètement l'organisation d'un chantier disponible dans l'établissement, est remis au candidat un mois avant le début de l'épreuve.
- Retrait du dossier au titre de l'épreuve E61 : tout candidat inscrit doit le retirer le **mardi 23 avril 2019** dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Pour tous les candidats	Lycée Joliot Curie 144 boulevard de Vitré 35703 RENNES Cedex 7

Tout candidat individuel inscrit à l'épreuve E6.1 doit retirer un dossier support auprès du DDFPT du centre d'épreuves au plus tard **le mardi 23 avril 2019** (le nom du centre est précisé sur la convocation). Le candidat est invité à contacter le centre d'épreuve quelques jours avant cette date. Le candidat devra se munir d'une clé USB pour retirer le dossier.

**Le candidat se présentera avec son dossier sous format numérique le jour de l'épreuve.**

Candidats individuels : le planning de passage des épreuves orales ou pratiques sera affiché dans le centre d'écrit. Pour le bon déroulement des épreuves, il vous est conseillé de prendre contact avec le centre d'épreuves pratiques au moins 15 jours avant les épreuves.

**6/ Pour les candidats inscrits à l'épreuve E62 « Rapport de stage de technicien en entreprise » (y compris pour les candidats redoublants) :**

- Dossier support de l'épreuve E62, le rapport de stage en entreprise (ou rapport d'activités professionnelles) qui comporte :
  - **le certificat de stage** remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant.
  - **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.
  - **le rapport de stage en entreprise** (ou d'activités professionnelles) élaboré par le candidat.
- Date de dépôt du dossier au titre de l'épreuve E62 (rapport de stage ou parcours en entreprise) le jeudi 16 mai 2019, dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Finistère et des Côtes d'Armor	Lycée Vauban Rue de Kérichen 29801 BREST Cedex 9
Candidats d'Ille et Vilaine et du Morbihan	Lycée Joliot Curie 144 boulevard de Vitré 35703 RENNES Cedex 7
<b>En indiquant : "Examen du BTS ELECTROTECHNIQUE" « A l'attention du DDFPT » Epreuve E62 « Rapport de stage de technicien en entreprise »</b>	

Tout candidat individuel inscrit à l'épreuve E6.1 doit retirer un dossier support auprès du DDFPT du centre d'épreuves au plus tard **le mardi 23 avril 2019** (le nom du centre est précisé sur la convocation). Le candidat est invité à contacter le centre d'épreuve quelques jours avant cette date. Le candidat devra se munir d'une clé USB pour retirer le dossier.

**Le candidat se présentera avec son dossier sous format numérique le jour de l'épreuve.**

Candidats individuels : le planning de passage des épreuves orales ou pratiques sera affiché dans le centre d'écrit. Pour le bon déroulement des épreuves, il vous est conseillé de prendre contact avec le centre d'épreuves pratiques au moins 15 jours avant les épreuves.

Voici quelques informations générales sur la rédaction du rapport à mettre à la disposition des commissions d'interrogations de l'épreuve E62, pour les candidats inscrits à cette épreuve :

1. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2018-2019. S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter le référentiel du BTS sur le site du ministère : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), enseignement supérieur et recherche, formations professionnelles, Brevet Technicien Supérieur, liste des spécialités et référentiels.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins vers la mi-avril 2019 à votre adresse personnelle. Je vous demanderais de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Recteur et par délégation  
Le Directeur de Service

Eric GELINEAU-ASSERAY